

**Arrêté du 29 juin 2011 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances intérimaire auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre
NOR : JUSF1117903A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés (directions interrégionales et territoriale) de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés (directions interrégionales et départementale) de la protection judiciaire de la jeunesse en qualité de régisseurs d'avances et de régisseur d'avances et de recettes ;

Vu l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu la demande n°1604/MB/DG/FL du 27 juin 2011 du directeur interrégional pour la région Centre ;

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Philippe PERREAU-CHAPALAIN, secrétaire administratif classe supérieure, auprès de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre est nommé régisseur d'avances intérimaire auprès de ladite direction, en remplacement de Madame Monique BARATIN épouse BOURDON.

Article 2

Compte tenu de l'intérim qui ne pourra excéder 6 mois, Monsieur Philippe PERREAU-CHAPALAIN est dispensé de constituer un cautionnement.

Article 3

Dans l'arrêté du 30 décembre 2008 susvisé, dans la colonne 2 de l'annexe, le nom de l'agent nommé «BARATIN Monique (épouse BOURDON)» est supprimé.

Article 4

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er juillet 2011, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par le directeur interrégional pour la région Centre en sa qualité d'ordonnateur secondaire délégué au comptable assignataire.

Fait le 29 juin 2011

Le garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés
et par délégation,
L'adjointe au chef de bureau de l'allocation des
moyens

Aurore CHENU